

Séance du lundi 16 avril 2012

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN (à partir de 21h05), Alexandre GARNERET, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES, Francis REMONDINI.

Était représenté : Gérald MENDES (procuration à Fabrice LAUNAY)

Étaient absents : Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC.

Était excusé : Philippe RUPIN arrivé à 21h05

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 16 avril 2012 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Monsieur le Maire excuse Monsieur Philippe RUPIN retardé par un problème d'assainissement sur la commune.

L'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2012 aura lieu lors du prochain conseil municipal.

I. Élection d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur François BELLAMY de son mandat de conseiller municipal. Cette démission est effective à la date de réception du courrier recommandé soit le 04 avril 2012. Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire en a informé Monsieur le Préfet.

Monsieur BELLAMY a indiqué qu'il serait toujours disponible en cas de besoins ponctuels comme la tenue des bureaux de vote. Les membres du Conseil Municipal remercient vivement Monsieur François BELLAMY pour son action au sein de la commune depuis son élection en 2008.

Monsieur BELLAMY avait été élu membre du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) par délibération en date du 31 mars 2008. Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 abstention :

- ÉLIT Monsieur Charles DESCOURVIERES membre du C.C.A.S.

II. Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois à ce jour :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à raison de 17,5 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe titulaire à raison de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire à raison de 20 heures hebdomadaires
- 1 poste d'accompagnateur de bus scolaire non titulaire à raison de 7 heures hebdomadaires

Suite à la demande de placement en position de disponibilité de l'agent occupant le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires, les fonctions du poste ont été revues. En effet, une partie du temps de travail était consacrée au nettoyage des locaux. Or, le temps de la disponibilité de l'agent, le nettoyage des locaux a été assuré par une entreprise de prestation de services.

La mise en place du Document Unique a fait apparaître les risques liés au travail isolé. Considérant les horaires de travail du poste et l'isolement, les élus ont décidé qu'une seule personne ne peut effectuer le nettoyage des locaux. Aussi lors de la consultation pour le nouveau marché, il a été demandé aux entreprises l'intervention de 2 personnes.

Compte tenu de ces modifications relatives aux conditions d'exercice et de la nécessité d'un binôme pour le nettoyage des locaux, Monsieur le Maire indique que ce poste n'a pas lieu d'être conservé en l'état et en propose la suppression.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires ;
- **CHARGE** le Maire de saisir le Comité Technique Paritaire et de lui soumettre le projet de délibération suivant :

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUPPRESSION DE POSTE

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires en raison de la modification de l'organisation du travail de ce poste,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires.

Arrivée de Philippe RUPIN

III. Décision Budgétaire Modificative (investissement)

Monsieur le Maire rappelle qu'un excédent de 57 796 € avait été conservé en section de fonctionnement au moment du vote du budget en prévision de devis à venir.

Il présente pour chaque dépense d'investissement non prévue au budget, l'offre économiquement la plus avantageuse :

- ✚ Empierrement des trottoirs entrée sud afin de prévenir le stationnement gênant la visibilité le long de la RD 996. (Le stationnement restera toléré sur une portion de trottoir devant la SONOFEP) : 1 005 € SARL NICOLAS JEAN-PIERRE (*article 2152*)
- ✚ Signalétique verticale interdiction de stationner rue Basse : 2 110 € TTC SIGNAUX GIROD (*article 2152*)
- ✚ Changement de deux barres anti panique et serrure + porte du foyer communal : 740 € TTC – SARL BIDAULT (*article 21318*)
- ✚ Changement de 3 portes à l'École : les deux portes bleues qui s'ouvrent dans le mauvais sens et la porte bois de la salle de classe avec élargissement de l'accès. 4 290 € TTC SARL BIDAULT (*article 21312*)
- ✚ Sol de la salle de classe + couloir + option trou aération salle 16 380 € TTC avec engagement d'effectuer les travaux en juillet - Entreprise ARBEZ (*article 21312*)
- ✚ 2000 € de panneaux à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 abstention ACCEPTE l'ensemble des dépenses proposées et APPROUVE la Décision Budgétaire Modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
21312 (21) Bâtiments scolaires	20 700 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	26 500 €
21318 (21) autres bâtiments publics	800 €		
2152 (21) installations de voirie	5 000 €		
TOTAL	26 500 €	TOTAL	26 500 €

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	26 500 €		
TOTAL	26 500 €		

26 500 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (57 796 €)

Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 31 296 €

IV. Compte rendu des réunions et des groupes de travail

Commission RPI

La commission RPI s'est réunie pour étudier la question du transfert de l'accompagnement au bus scolaire. Trois possibilités se présentent : soit transfert à 50%, soit en totalité et le prestataire chargé de périscolaire refacture à la Mairie la moitié du coût, soit l'accompagnateur de bus scolaire a deux employeurs.

Réunion transports scolaires

La gratuité du transport scolaire pour les familles a été reconduite par le Conseil Général de la Côte-d'Or, ce qui n'est pas le cas dans tous les départements.

En cas de conditions météorologiques défavorables, les conducteurs peuvent exercer leur droit de retrait, ce qui peut avoir pour conséquence que le service soit assuré à l'aller mais pas au retour.

Commission personnel communal

La commission personnel communal s'est réunie et a étudié les points suivants :

- Transfert de l'accompagnement au bus scolaire
- Formation à l'encadrement pour le poste d'accompagnateur de bus scolaire
- Avancement de grade pour l'employé technique polyvalent
- Mise en place d'un régime indemnitaire

Association Foncière

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'association. Il rappelle également que les terrains ayant servi à faire le lotissement communal « le Champ des Vignes » sont issus d'un don de l'Association Foncière.

Le bureau de l'association s'est réuni pour élire son Président : Monsieur Patrick GIBASIER, son Vice-Président : Monsieur Alexandre GARNERET ainsi que son secrétaire : Monsieur Albert MOROT.

Monsieur Patrick GIBASSIER a de nouveau remercié la commune pour la prise en charge des frais d'envoi et de photocopies ainsi que l'aide administrative ponctuelle accordée à l'association.

Le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit adressé à l'association foncière pour qu'il soit rappelé à l'ensemble de ses membres d'utiliser les chemins de traverse surtout en périodes de mauvais temps afin de ne pas salir plus que de mesure les routes.

Le Maire indique qu'il est intervenu auprès de la SONOFEP pour un problème de route souillée au niveau du stockage de la jardinerie rue de Dijon.

Collège « la Champagne »

Monsieur le Maire donne lecture de la copie d'un courrier adressé par les 2 fédérations de parents d'élèves au Président du Conseil Général ainsi que la question ajoutée à l'ordre du jour du Conseil d'Administration sur l'état d'avancement du projet de reconstruction du collège.

Les élus sont inquiets pour la sécurité des enfants fréquentant le collège.

V. Questions diverses

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.